

Ces services sont animés par un chef de service, sur emploi fonctionnel (EF). Les secrétaires et assistants de direction leur sont rattachés, sauf pour les services n'étant pas sur le site de la Défense (1 agent cat C au bureau emploi maritime à Nantes et 1 agent cat C au service affaires générales à Saint-Malo).

Enfin, il a été décidé de regrouper les secrétaires en unités (4 secrétaires pour la direction générale dont 2 plutôt dédiées aux missions support, et 4, 3 et 3 pour les services). Cette organisation permet de mieux répartir la charge et d'assurer la continuité de service lorsqu'un secrétaire est en congés.

La direction générale sera appuyée par :

- Une sous-direction numérique
- Deux missions supports (RH et budget/commande publique)

Seront également rattachés à la direction :

- Un cabinet resserré,
- Un directeur de projet PFUE sur emploi fonctionnel (EF),
- Un conseiller animation des services déconcentrés.
- L'Ecole Nationale de la Sécurité et de l'Administration de la Mer (ENSAM) : cette école assure les formations maritimes des agents du ministère. C'est un service à compétence nationale (SCN).

4.1 La Direction

Le Directeur Général de la Mer exercera aussi pour le compte de la ministre de la mer la tutelle de plusieurs établissements publics.

Il sera appuyé par un Directeur adjoint, ainsi qu'un directeur de projet PFUE, un conseiller, et un cabinet composé de :

- Un chef de cabinet (cat A)
- Un adjoint au chef de cabinet (cat B)
- 4 secrétaires de direction. Ils assureront le secrétariat de la direction générale et des missions RH, budget/commande publique et SD numérique
- Un chauffeur (cat B)

4.2 Le Service Pêche maritime et aquaculture durables

Ce service comprend, au 1^{er} décembre 2021, au total 59 agents, dont 50 fonctionnaires et 9 contractuels. Seront placés auprès du chef de service (sur emploi fonctionnel) 4 secrétaires : 3 de cat C et 1 de cat B. Le service couvre le champ des pêches maritimes et de l'aquaculture : mise en œuvre de la politique, contrôles, contribution aux négociations communautaires et internationales, élaboration de normes, politique d'aide à l'investissement.

Ce service comprend 2 sous-directions :

- **La sous-direction aquaculture et économie des pêches** : (24 agents) cette sous-direction est en charge de la définition de la politique de l'aquaculture et de la politique relative à l'économie des pêches maritimes. Elle exerce pour les activités relevant de son domaine de compétence, la tutelle sur l'Etablissement national des

produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer). Au près du sous-directeur (poste fonctionnel), sont placés un adjoint ainsi qu'un expert. Cette sous-direction comprend 3 bureaux, qui reprennent les noms, agents et fonctions des bureaux déjà existants à la DPMA :

- Le bureau aquaculture et bioéconomie (ex BAQUA) : 7 fonctionnaires (cat A)
- Le bureau économie des pêches : 4 fonctionnaires et 3 contractuels (cat A)
- Le bureau politiques structurelles (ex BPSCP) : 7 fonctionnaires (Cat A) et un poste vacant de cat A
- **La sous-direction des ressources halieutiques** : (30 agents) elle est chargée de la définition de la politique de conservation des ressources halieutiques et du contrôle des pêches maritimes. Elle exerce la tutelle de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER). A l'instar de la première sous-direction, la composition et les missions des 4 bureaux ne changent pas. Le sous-directeur (sur emploi fonctionnel) est secondé par un adjoint.
 - Bureau de la gestion de la ressource : 8 fonctionnaires (7 cat A et un cat B) et un contractuel (cat A)
 - Bureau international et Europe : 6 fonctionnaires cat A
 - Bureau de l'appui scientifique : 3 fonctionnaires cat A, 1 fonctionnaire cat B et 2 contractuels cat A
 - Bureau de la politique de contrôle des pêches : 4 fonctionnaires de cat A et 3 contractuels de cat A

4.3 Le service flotte et emploi maritimes

Ce service compte un total de 72 agents soit 63 agents fonctionnaires, 4 contractuels et 5 agents mises à disposition. Le chef de service sera sur emploi fonctionnel et sera le supérieur hiérarchique direct de 3 secrétaires/assistants de direction : 2 fonctionnaires cat C et 1 fonctionnaire cat B, mis à disposition par la SNCF. Ce service possède 3 grands champs de compétences, qui se retrouvent dans les 2 sous-directions et la mission qui le composent : l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de sécurité, de la sûreté et des émissions des navires (SD sécurité et transition écologique des navires le développement du pavillon français et de la compétitivité des armements français des différents registres dont le registre international français (mission flotte de commerce), et enfin la politique de l'emploi et de la formation des gens de mer (SD des gens de mer). Les entités du service sont les suivantes :

- **La sous-direction des gens de mer** a pour mission de gérer ce qui a trait aux emplois maritimes (attractivité, éducation, formation professionnel, délivrance de titres, élaboration de normes, participation aux instances européennes et internationales). Elle est également en charge du suivi de l'aptitude médicale et le suivi de la santé des marins. Elle assure la tutelle de l'école nationale supérieure maritime (ENSM) et de l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM). Cette sous-direction compte 34 agents : un sous-directeur (sur emploi fonctionnel), son adjoint ainsi qu'un chef de projet pour animer le réseau des lycées maritimes professionnels. Les bureaux sont les suivants :
 - Bureau formation et emploi maritimes : 8 agents : 5 cat A, 2 cat B et 1 cat C
 - Bureau des lycées professionnels maritimes : 4 agents de cat A et 1 agent de cat C
 - Bureau des conditions de travail maritime : 6 agents cat A et 1 agent cat B